

Filière Administrative

## CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

### SESSION 2023

Le concours de rédacteur territorial a été organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29), au titre de l'année 2023, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la région Bretagne.

#### I. CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

##### A. Calendrier

Périodes d'inscription	Du 7 février au 23 mars 2023
Période de retrait des dossiers	Du 7 février au 15 mars 2023
Date limite de retour des dossiers	Le 23 mars 2023
Épreuve écrite d'admissibilité	Le 19 octobre 2023
Réunion du jury d'admissibilité	Le 14 décembre 2023
Épreuve orale d'admission	Du 10 au 12 janvier 2024
Réunion du jury d'admission	Le 12 février 2024

##### B. Postes ouverts

Le nombre de postes ouverts s'élève à 110, répartis de la manière suivante :

Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> concours
50	55	5

## C. Inscriptions

### ▪ CONCOURS EXTERNE :

Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

*A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts, le concours externe est ouvert aux pères ou mères de famille d'au moins trois enfants, aux sportifs de haut niveau, aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le premier jour des épreuves, soit le 19 octobre 2023.*

### ▪ CONCOURS INTERNE :

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux de la fonction publique hospitalière (article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986), aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 23 mars 2023), comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### ▪ 3<sup>ème</sup> CONCOURS :

Ouvert aux candidats justifiants, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- Soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature ;
- Soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- Soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.
- Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

**1 539** dossiers ont été déposés à la date de clôture des inscriptions, le 23 mars 2023, comme ci-après :

EXTERNE	INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
572 inscrits	916 inscrits	51 inscrits

### **Tous les candidats ont été admis à concourir sous réserve aux épreuves écrites.**

Ils ont été informés, lors de leur inscription, que leurs dossiers ne seraient examinés qu'après les épreuves écrites. Aucune vérification de dossiers d'inscription n'a donc été faite par le Centre de Gestion du Finistère à réception des dossiers des candidats exception faite des signatures obligatoires demandées dans le dossier d'inscription. Dès lors, aucune relance de pièce n'a été effectuée par le Centre de Gestion du Finistère avant les épreuves d'admissibilité.

Si leur dossier d'inscription était incomplet au moment du dépôt, les candidats devaient produire avant le début des épreuves écrites (soit le 19 octobre 2023), la ou les pièce(s) justificative(s) qui manqua(en)t à leur dossier. Le cas échéant, ces pièces ont été rajoutées à leur dossier d'inscription en vue de leur instruction.

Les candidats ont donc été autorisés à prendre part aux épreuves écrites sous réserve :

- de l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis,
- d'avoir transmis et signé l'ensemble des pièces demandées au dossier d'inscription,
- de remplir les conditions d'inscription pour ce concours.

**33** candidats ont annulé leur inscription au concours avant les épreuves écrites d'admissibilité.

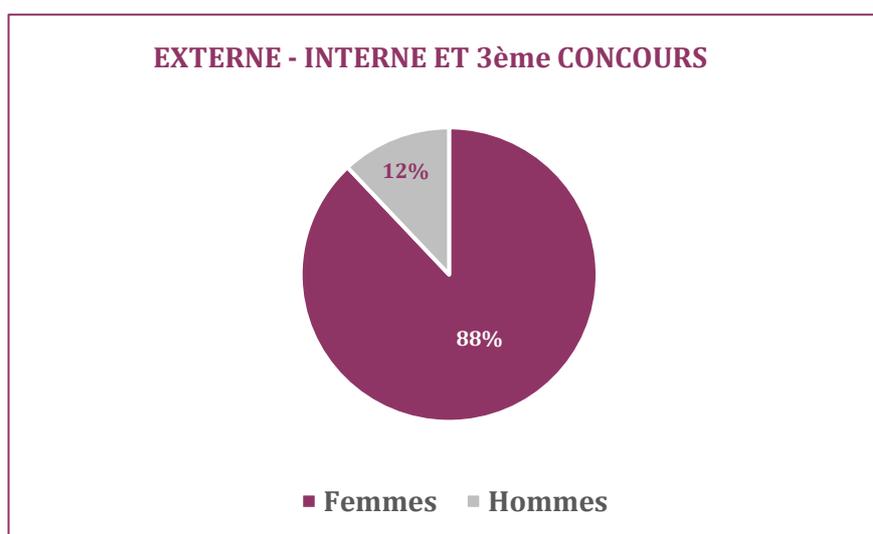
## II. CANDIDATS

### A. Origine géographique

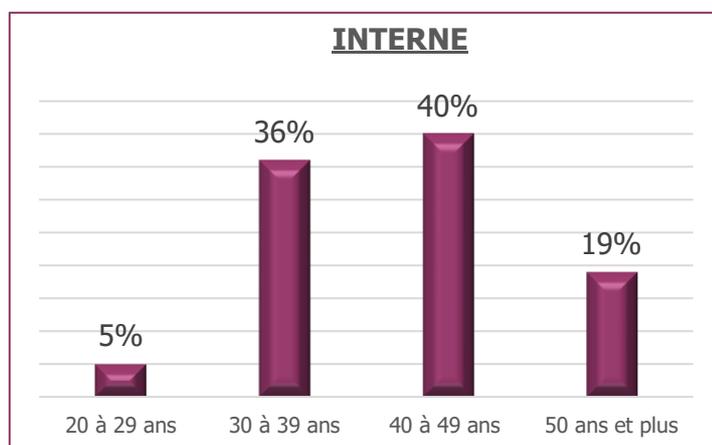
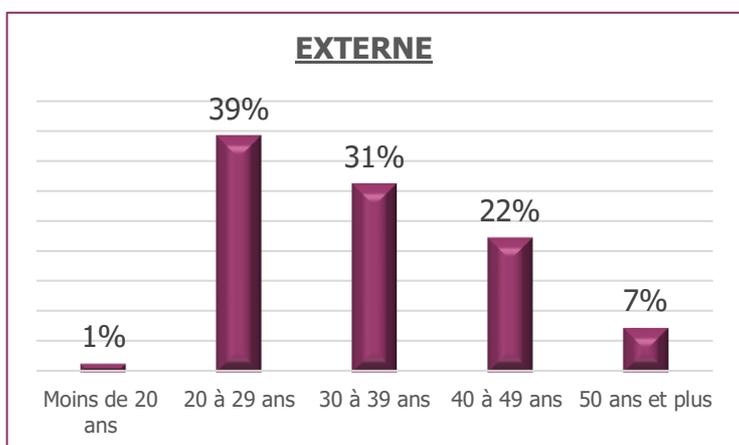
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR SOUS RESERVE			
	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours	TOTAL
Côtes d'Armor	24%	24%	19%	<b>968 candidats</b> Soit 64,30 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	35%	28%	55%	
Ille et Vilaine	15%	17%	4%	
Morbihan	23%	29%	6%	
Hors Bretagne	3%	2%	16%	<b>538 candidats</b> soit 35,70 % des candidats domiciliés hors Bretagne

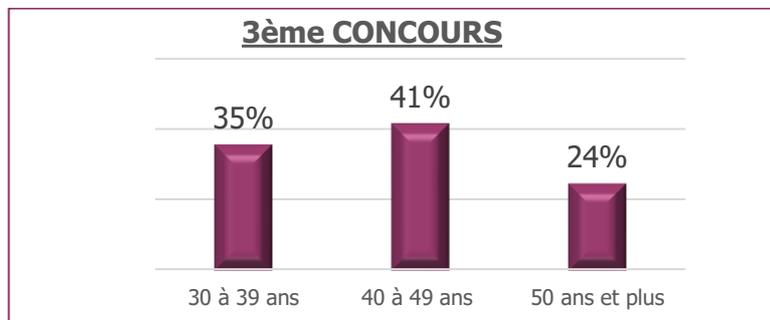
Les candidats inscrits sont domiciliés dans 24 départements différents.

### B. Répartition Femmes – Hommes

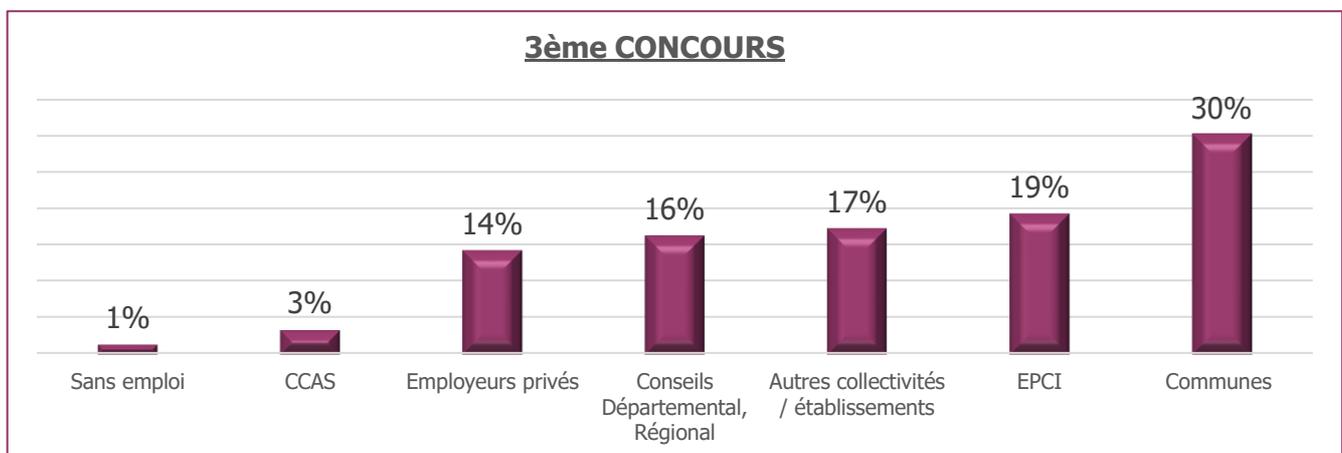
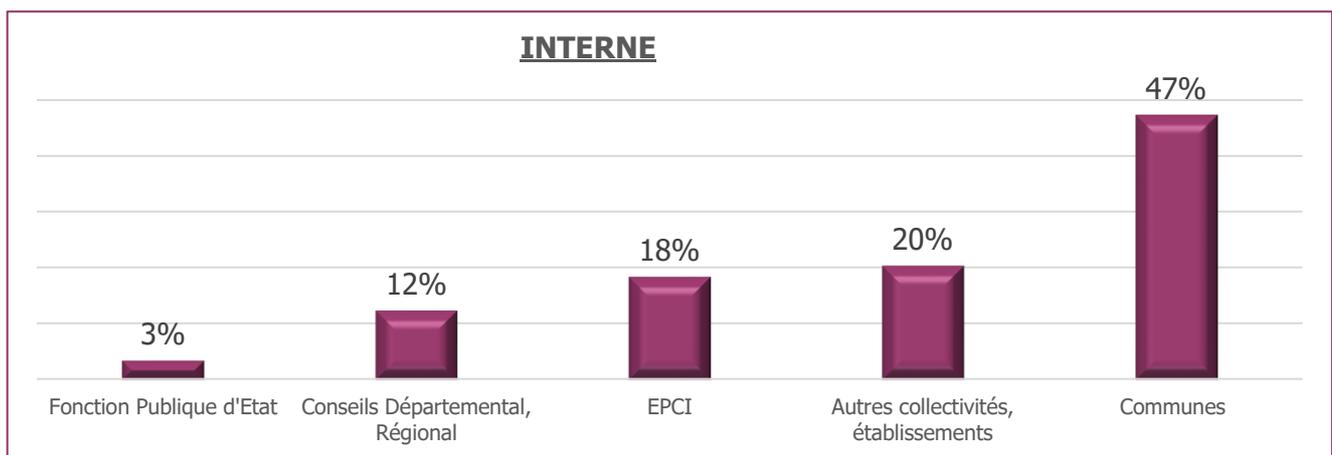
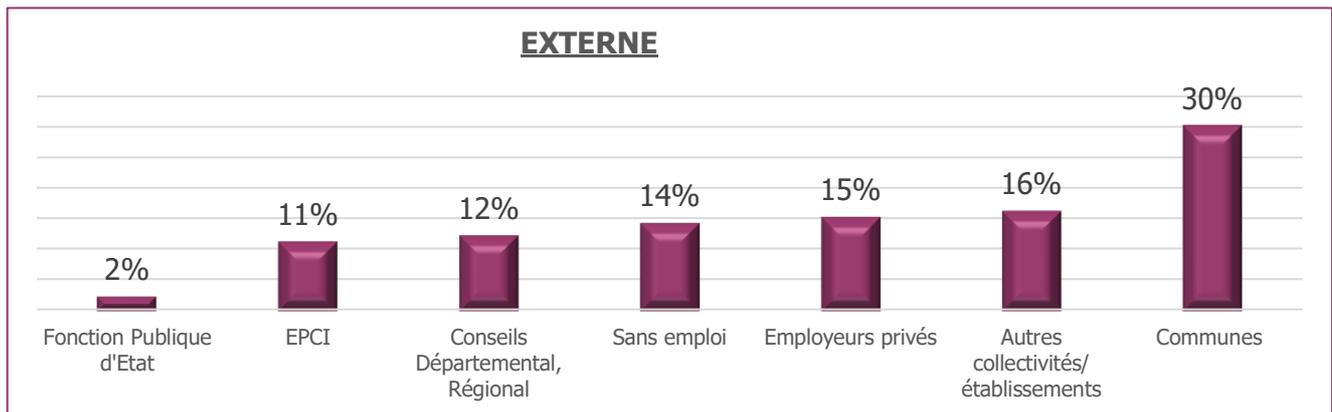


### C. Tranches d'âges





## D. Type d'employeur



### III. ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

#### A. Nature des épreuves

Les libellés réglementaires des épreuves écrites sont les suivants :

▪ CONCOURS EXTERNE :

**1/ Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (*durée : 3 heures ; coefficient 1*).

**2/ Réponses à une série de questions** portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (*durée : 3 heures ; coefficient 1*) :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

▪ CONCOURS INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS :

**Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription : (*Durée : 3 heures ; coefficient 1*)

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Les sujets ont été conçus par la cellule pédagogique nationale et portaient sur :

Pour les candidats externes :

➤ Rédaction d'une note :

Le sujet portait sur le dynamisme commercial dans un contexte de baisse démographique et de crise économique et écologique dans les communes.

➤ Réponse à une série de questions :

<b>L'action sanitaire et sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La lutte contre la précarité de sa population,</li><li>- Les objectifs et partenaires des politiques d'insertion des jeunes,</li><li>- L'action de la PMI,</li><li>- Les missions de l'ARS,</li><li>- Les missions obligatoires du CCAS</li><li>- Le dispositif de recentralisation du financement du RSA.</li></ul>
<b>Le droit public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,</li><li>- Les collectivités territoriales à statut particulier,</li><li>- Les grands principes du service public,</li><li>- La formation des élus,</li><li>- La gestion externalisée d'un service public,</li><li>- Les différents modes de recrutements dans la Fonction publique territoriale.</li></ul>

<b>Les finances publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'autonomie financière des collectivités territoriales,</li> <li>- Les sources de financement de l'investissement pour les collectivités territoriales,</li> <li>- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),</li> <li>- Les principes de la commande publique,</li> <li>- Les régies d'avances et de recettes,</li> <li>- La taxe de séjour.</li> </ul>
<b>Le droit civil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les apports de la loi n° 2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption,</li> <li>- Les bulletins d'état civil,</li> <li>- Les obligations et pouvoirs du tuteur à l'égard des biens de la personne protégée,</li> <li>- Les conditions du divorce pour faute,</li> <li>- La définition et les incidences de la nue-propriété,</li> <li>- La définition et les intérêts des baux ruraux conclus par les collectivités territoriales.</li> </ul>

Pour les candidats Internes et 3<sup>ème</sup> concours :

➤ **Rédaction d'une note :**

<b>L'action sanitaire et sociale</b>	L'analyse des besoins sociaux pour définir au mieux sa politique sociale.
<b>Le droit public</b>	Les reclassements pour inaptitude physique dans la fonction publique territoriale.
<b>Les finances publiques</b>	Les problématiques des enjeux budgétaires locaux liées à la hausse des prix de l'énergie pour les finances des collectivités territoriales.
<b>Le droit civil</b>	L'optimisation de la délivrance des titres d'identité suite à une croissance exponentielle des demandes de titres d'identité.

## B. Déroulement

**1 506** candidats ont été convoqués aux épreuves écrites, qui se sont déroulées le 19 octobre 2023, au Parc des expositions du Pays de Lorient à Lanester (56) et dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29).

	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>	<b>3<sup>ème</sup> concours</b>
<b>Nombre de candidats convoqués</b>	554	903	49
<b>Nombre de candidats présents</b>	286	641	41
<b>Taux d'absentéisme</b>	48.38%	29.01%	16.33%

**2** candidats externes ne se sont pas présentés à la 2<sup>ème</sup> épreuve écrite.

Le taux d'absentéisme global est de 35 %.

Aucun procès-verbal n'a été rédigé pendant les épreuves.

### Après l'instruction des dossiers d'inscription :

En externe, 1 candidat a été déclaré non admis à concourir, au motif qu'il ne remplissait pas les conditions requises.

En effet, il n'était pas titulaire d'un diplôme homologué de niveau 4.

En interne, 2 candidats ont été déclarés non admis à concourir puisqu'ils n'avaient pas les 4 années de services publics demandées au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au 3<sup>ème</sup> concours, 2 candidats ont été déclarés non admis à concourir puisqu'ils n'avaient pas les 4 années d'une ou plusieurs activités professionnelles privées au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Sur les 968 candidats présents, **963 ont donc été admis à concourir**, selon la répartition suivante :

EXTERNE	INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
285	639	39

### **C. Résultats des épreuves écrites**

Chaque copie, rendue anonyme, a fait l'objet d'une double correction.

Il a été attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

#### 1. Tableau des résultats :

Notes sur 20

	Épreuve	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale
<b>Externe</b>	Rédaction d'une note	0	16.50	8.66
	Questions	0.38	17.00	5.78
	<b>Moyenne des 2 épreuves</b>			<b>7.02</b>
<b>Interne</b>	Rédaction d'une note	0	17.50	9.08
<b>3<sup>ème</sup> Concours</b>		4.50	16.50	9.03

#### 2. Notes éliminatoires :

Conformément à l'article 10 du décret n° 2012-942 du 1<sup>er</sup> août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Rédacteurs territoriaux indique que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat ».

**199 candidats ont été éliminés** en raison d'une note inférieure à 5 sur 20, soit :

EXTERNE	INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
144	54	1

### **3. Rupture d'anonymat :**

Les mentions, ci-dessous, ont été communiquées aux candidats oralement par les responsables des centres d'écrits, sur la consigne qui leur a été distribuée individuellement ainsi que sur la première page des sujets.

*« Aucun signe distinctif tel que votre nom, prénom, numéro de convocation, initiales, signature, ... ne doit apparaître sur vos copies (hormis dans le cadre d'identité en haut de la copie). Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses, de noms imaginaires ou existants : nom d'une collectivité fictive, de votre collectivité, de votre lieu de résidence, nom d'une personne existante ou fictive, de même que le lieu de la salle d'examen où vous composez, ou encore une date fictive (autre que celle du jour du concours soit le 19 octobre 2023). Vous devez seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans le sujet. »*

**13** copies ont été soumises aux membres du jury afin qu'ils déterminent la présence ou non d'un signe distinctif.

Le Jury décide d'attribuer la note de 0 sur 20 à l'ensemble de ces copies, selon la répartition suivante :

EXTERNE	INTERNE
7	6

Les signes distinctifs relevés concernent les motifs suivants :

- Mention d'une date différente de celle du jour du concours
- Mention du lieu de la salle d'examen
- Mention du Prénom « Marianne »
- Apposition d'une signature

Après délibérations, les membres du jury institutionnel, réunis le 14 décembre 2023, ont déclaré **183** candidats admissibles en fixant les seuils comme suit :

- Concours externe : 10 sur 20 rendant admissibles 46 candidats
- Concours interne : 12.50 sur 20 rendant admissibles 122 candidats
- 3<sup>ème</sup> concours : 10 sur 20 rendant admissibles 15 candidats

### **D. Conseils aux candidats pour les épreuves écrites d'admissibilité**

#### **Pour les candidats externes :**

- Rédaction d'une note :

S'ils ont relevé quelques bonnes copies, les correcteurs notent un manque d'entraînement à la rédaction et surtout de méthodologie.

Les correcteurs conseillent aux candidats de travailler la méthodologie de la note (présentation, destinataire, introduction, annonce du plan...), de bien contextualiser le sujet et de veiller à exploiter l'ensemble des annexes du sujet pour étayer la note.

Les candidats doivent également s'entraîner pour mieux gérer leur temps (achever leurs copies, équilibrer les parties...) et faire preuve davantage d'esprit de synthèse en utilisant un style clair et direct. Enchaîner les idées de manière fluide afin de rendre la note facile à lire et à comprendre.

Une attention particulière est à apporter à la relecture pour éviter les trop nombreuses fautes d'orthographe relevées.

➤ Réponse à une série de questions :

Les correcteurs ont relevé un grand manque de préparation à cette épreuve. Il est indispensable de suivre l'actualité relative aux collectivités territoriales, d'acquérir les connaissances de base dans le domaine choisi, les références juridiques afin de pouvoir traiter les questions.

Travailler la méthodologie et la rédaction des réponses pour qu'elles soient plus structurées.

Les réponses doivent être développées et structurées (Intro, parties, conclusion).

Il est également recommandé de prendre le temps de bien lire les questions pour éviter les hors sujets.

Une attention particulière est à apporter à l'orthographe et à la qualité rédactionnelle des réponses. Certains candidats utilisent un style télégraphique de type prise de note pour répondre ce qui nuit à la qualité des réponses.

**Pour les candidats internes et du 3<sup>ème</sup> concours :**

Les correcteurs notent qu'un grand nombre de candidats n'ont pas pris connaissance de la note de cadrage de l'épreuve avant et par conséquent la méthode n'est pas respectée le jour de l'écrit.

Ils conseillent aux candidats de travailler pour structurer les idées, le plan et en évitant les copier/coller des documents annexes.

L'orthographe et la syntaxe doivent être améliorés, tout comme une meilleure gestion du temps pour pouvoir se relire, mieux équilibrer sa note au tout simplement la terminer.

Les sujets sont en ligne sur le site internet du CDG29 : [www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh) (accessible dans le fonds documentaire).

## IV. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

### A. Nature de l'épreuve

▪ **CONCOURS EXTERNE :**

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.

*Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.*

▪ **CONCOURS INTERNE :**

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

*Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.*

▪ **3<sup>ème</sup> CONCOURS :**

Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

*Durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.*

## B. Déroulement

**183 candidats** ont donc été convoqués à l'épreuve orale qui s'est déroulée au Centre de Gestion du Finistère à Quimper :

- Le 10 janvier 2024 pour les candidats externes et du 3<sup>ème</sup> concours.
- Les 11 et 12 janvier 2024 pour les internes

	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> Concours
Nombre de candidats convoqués	46	122	15
Taux d'absentéisme	0 %	2.50 %	0 %

3 candidats internes ne se sont pas présentés à l'épreuve orale d'admission.

Aucun procès-verbal n'a été rédigé durant l'épreuve.

## C. Résultats de l'épreuve orale

Notes sur 20

Concours	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale	Nombre de candidats moyenne < 10/20
Externe	4.00	18.00	11.21	26
Interne	4.00	19.00	11.68	84
3 <sup>ème</sup> Concours	4.00	16.00	11.13	11

### Notes inférieures à 5 sur 20 :

3 candidats ont eu une note inférieure à 5 sur 20 :

- 1 en externe
- 1 en interne
- 1 en 3<sup>ème</sup> concours

## D. Conseils aux candidats pour l'épreuve orale d'admission

Globalement, les examinateurs oraux conseillent aux candidats de prendre connaissance de la note de cadrage afin de préparer au mieux leur épreuve (déroulé, attendus...).

Les examinateurs relèvent un niveau hétérogène pour les candidats internes. Ils leur recommandent de se positionner en tant que futur rédacteur territorial durant l'entretien, de faire preuve de curiosité professionnelle au-delà des fonctions qu'ils exercent actuellement et hors de leur collectivité. Le projet professionnel doit être d'avantage travaillé.

Pour les candidats externes et du 3<sup>ème</sup> concours, le niveau est moyen avec toutefois de bonnes prestations. Les examinateurs conseillent de travailler leurs connaissances sur l'environnement territorial ainsi que les motivations et l'aptitude pour exercer les missions d'un rédacteur territorial.

## V. RÉSULTATS D'ADMISSION

### A. Moyenne générale (écrits et oral)

Notes sur 20

Concours	Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne générale	Nombre de candidats moyenne générale < 10/20
Externe	8.08	16.25	11.33	37
Interne	8.75	17.25	12.81	110
3 <sup>ème</sup> Concours	8.13	15.50	11.79	11

### B. Candidats admis

Les membres du jury, réunis le 12 février 2024, après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats présents et étudié les possibilités de transfert de postes, ont décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

- 11,33 sur 20 pour le concours externe
- 12 sur 20 pour le concours interne
- 11 sur 20 pour le 3<sup>ème</sup> concours

Au regard des notes obtenues par les candidats, le jury a décidé de transférer (conformément à l'article 5 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012), au bénéfice du concours interne (24 postes) et du 3<sup>ème</sup> concours (4 postes), 28 postes du concours externe.

**Aussi,**

- **22 candidats sont admis en externe**
- **79 candidats en interne**
- **et 9 candidats du 3<sup>ème</sup> concours**

Soit 110 postes.

## VI. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Épreuves écrites								Candidats déclarés non admis à concourir	Epreuve orale					Moyenne générale	Seuil d'admission	Admis	
Concours	Épreuves	Convoqués	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne générale	Nombre de notes éliminatoires (moins de 5)		Convoqués	Présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute				Nombre de notes éliminatoires (moins de 5)
EXTERNE	Note	554	286	0	16.50	8.66	31	1	46	46	11.21	4.00	18.00	1	11.33	11.33	<b>22</b>
	Questions	554	284	0.38	17.00	5.78	132										
INTERNE	Note	903	641	0	17.50	9.08	54	2	122	119	11.68	4.00	19.00	1	12.81	12.00	<b>79</b>
3 <sup>ème</sup> CC		49	41	4.50	16.50	9.03	1	2	15	15	11.13	4.00	16.00	1	11.79	11.00	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 506</b>	<b>968</b>				<b>199 candidats éliminés</b>	<b>5</b>	<b>183</b>	<b>180</b>				<b>3</b>			<b>110</b>

Fait à Quimper, le 12 février 2024

La Présidente du jury,  
Alexandra GUILLORE

